



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°22

Convention d'adhésion au service de remplacement du CDG 90

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

Etait représenté : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

Etaient Absents : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------|---------|
| Afférents au Comité | En exercice | Votants |
| 29 | 29 | 22 |

| Vote | | |
|------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 22 | 0 | 0 |

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Territoire de Belfort propose un service de remplacement permettant d'effectuer le remplacement d'agents absents (maladie, congé maternité ...) ou de satisfaire un surcroît de travail des services selon une convention triennale.

Ce dernier se charge alors d'établir la fiche de paie de l'agent concerné et envoie une facture à la collectivité composée du salaire brut de l'agent, des charges patronales ainsi que des frais de gestion du dossier (8,5%).

Le CDG 90 demande le versement d'une avance d'1/12^e de la dépense annuelle en début d'année qui sera ensuite déduit de la facturation de Décembre.

Suite aux délibérations prise par le Conseil d'Administration du CDG90 en 2017, il est désormais possible, sur demande de la collectivité adhérente :

- de mettre en place un Compte Epargne Temps (CET) pour un agent mis à disposition depuis plus de 1 an
- d'avoir un régime d'astreintes et/ou de permanences pour les agents.

L'adhésion à ce service se fait par convention triennale renouvelable.

La dernière convention avec le SICTOM datant d'Octobre 2014, il est donc proposé de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH

